

LA COURONNE DE MARIE

« Bienheureuse êtes-vous, qui avez cru ce qui vous a été dit
de la part du Seigneur : avec le Christ vous régnerez à jamais. »

Vêpres de la fête de Marie-Reine



Prieuré Marie-Reine

195 rue de Bâle
68100 MULHOUSE
☎ : 03 89 44 66 93
@ : 68p.mulhouse@fsspx.fr

Oratoire Saint-Joseph

22 rue Ampère
68000 COLMAR

Chapelle N.-D. de la Ste-Espérance

37 rue Pasteur
90300 CRAVANCHE

Abbé Jean-Luc Radier

☎ : 06 14 77 90 46

Abbé Hervé Gresland

@ : ab.gresland@laposte.net

Abbé François Knittel

☎ : 03 89 44 66 93

Mlle E. Ledermann (Librairie)

☎ : 06 88 25 04 46

Chers fidèles,

Dans le précédent bulletin, j'ai résumé et commenté en partie l'encyclique *Vehementer nos* du 11 février 1906, où le saint pape Pie X expose puis condamne la loi de séparation de l'Église et de l'État du 9 décembre 1905.

Après y avoir énoncé les causes historiques de cette loi, puis le principe de la séparation, et enfin le contenu de la loi, Saint Pie X condamne celle-ci comme « profondément injurieuse vis à vis de Dieu, offensante pour le Siège apostolique... et pour tous les catholiques français », et affirme, qu'« elle ne pourra jamais être alléguée contre les droits imprescriptibles et immuables de l'Église pour les infirmer ».

Après ces considérations doctrinales, saint Pie X tire des applications pratiques. En résumé :

1) « Il faut dénoncer les faits au peuple de France et au monde catholique »

Il ne s'agit pas d'un simple vœu pieux du saint pape. Dès 1905 est publié en France le *Livre Blanc du Saint-Siège* (Editions des questions actuelles – Paris. Ce livre se trouve encore). Les faits invoqués par le Pape dans cette encyclique y sont exposés, et appuyés par des documents, témoignant des échanges entre le Saint-Siège et le gouvernement français entre le 23 mars 1900 et le 9 juillet 1904, et démontrant que cette loi n'a pas été rendue inévitable par l'attitude du Saint-Siège, comme l'ont écrit et affirmé les hommes politiques qui l'ont voulue à tout prix, mais qu'elle a été amenée et préparée par l'attitude du gouvernement français lui-même, qui ensuite a tenté d'en rejeter la responsabilité au Saint-Siège.

Cette première demande du pape St Pie X devrait en tout cas nous encourager à étudier l'histoire des lois promulguées par les gouvernements français successifs contre la religion et les mœurs qui ont fait et conservé l'union et la vie sociale des Français pendant des siècles, inaugurant dans notre pays la ruine politique et morale qui s'aggravent encore sous nos yeux.

2) « Il faut que ceux qui sont au pouvoir en France ne tardent pas à rendre à la religion, source de civilisation et de prospérité pour les peuples, avec l'honneur qui lui est dû la liberté. »

Rappelons ici que dans son exposé doctrinal, saint Pie X a démon-

SOMMAIRE

Le Mot du Prieur	p. 1-2
Sainte Thérèse d'Avila	p. 3, 6-7
Calendrier	p. 4-5
Annonces	p. 8

tré que cette loi nuit non seulement à la liberté de l'Église, mais encore à l'union et à la concorde des âmes, sans laquelle aucune nation ne peut vivre ou prospérer.

Cette demande du pape St Pie X nous oblige à ne jamais cesser de travailler d'une manière ou d'une autre pour que le droit public de l'Église soit reconnu dans notre pays, et de tenir compte de cet objectif dans tous nos actes politiques. En Alsace, concrètement, il me semble que tout catholique alsacien doit œuvrer au maintien du droit local en Alsace et savoir le défendre auprès de ses proches.

3) « Tant que durera une persécution oppressive, les enfants de l'Église doivent agir de toutes leurs forces pour la vérité et la justice ; c'est leur devoir toujours, c'est leur devoir maintenant. »

Il faut, à ce propos, comprendre le sens symbolique, malgré son apparence déraisonnable, de la résistance des catholiques français aux inventaires qui ont suivi la promulgation de la loi. Il est important de rappeler, que les inventaires ont été décidés par un décret du 29 décembre 1905, et que l'instruction générale de l'Enregistrement qui a mis le feu aux poudres est du 2 janvier 1906, donc avant toute réaction officielle du Saint-Siège.

Cet inventaire, en soi, était une conséquence logique et juridique de la loi, dans l'intérêt des deux parties. S'y opposer ne pouvait ni favoriser ni empêcher une spoliation. Mais en prescrivant aux agents de l'enregistrement de demander « aux prêtres présents à l'opération l'ouverture des tabernacles » les rédacteurs de cette instruction ont déclenché une réaction de simple foi des catholiques français, qui se sont levés dans toute la France pour manifester leur protestation et leur opposition à ces inventaires de leurs églises. Il faut remarquer que les cas d'oppositions violentes (seulement deux églises à Paris, et contre l'avis du curé) ont été rares, tandis que les oppositions partout ont appliqué, sans les connaître, les prescriptions du pape dans cette encyclique : « Ils revendiqueront donc les droits et la liberté de l'Église, mais sans offenser personne. Bien plus, soucieux de garder la charité, ils répondront à l'iniquité par la justice, aux outrages par la douceur, et aux mauvais traitements par des bienfaits ». L'encyclique *Vehementer nos*, est donc arrivée à point nommé, pour encourager l'opposition du peuple fidèle, prévenir les excès, et encourager l'unité de cette opposition autour et sous la conduite du clergé. D'où la demande suivante.

4) « Quand à vous, Vénérables Frères, vous apporterez toute l'ardeur de votre zèle vigilant et infatigable, et surtout vous vous efforcerez de réaliser la plus parfaite union de cœur et de volonté. »

Le saint pape invite donc d'une manière générale tous les fidèles à défendre la liberté de l'Église, mais il s'adresse ici plus précisément aux évêques français, et leur annonce des instructions pratiques, auxquelles il demandera une obéissance unanime : « Nous sommes fermement résolu à vous adresser en temps opportun des instructions pratiques pour règle de conduite sûre au milieu de ces grandes difficultés. »

Plusieurs mois se sont passés avant que le pape publie ses « instructions pratiques ». Mais il l'a fait en agissant autant avec prudence qu'avec fermeté. Divers avis ont été officiellement exprimés auprès de saint Pie X pendant ces longs mois. La lettre que nous allons vous résumer ensuite les exprime tous, mais certains pour les rejeter.

Il s'agit donc du deuxième acte du pape, daté du 10 août 1906, lettre encyclique *Gravissimo officio* adressée « aux archevêques et évêques de France ». En voici le résumé :

« Nous avons annoncé que nous indiquerions ce qu'il faut faire. Après avoir condamné, c'était de notre devoir, nous avons examiné la loi, pris l'avis de l'épiscopat réuni et de plusieurs cardinaux, et nous devons confirmer la délibération presque unanime de votre assemblée. » En réalité, si l'unanimité des évêques français condamnait la loi, une majorité relative d'évêques considéreraient qu'en pratique, il fallait examiner une manière pratique de l'utiliser pour pouvoir continuer légalement le culte public et sauvegarder les biens de l'Église. L'avis du pape est net : « Les associations cultuelles ne peuvent absolument pas être formées sans violer les droits sacrés de l'Église. »

Le Pape pose alors une question très particulière : « Est-il licite cependant d'essayer à la place de ces associations cultuelles quelque autre genre d'association à la foi légale et canonique pour préserver des graves complications qui le menace l'exercice du culte ? » La réponse est précise : « Comme cet espoir nous fait défaut, la loi restant telle quelle, nous déclarons qu'il n'est point permis d'essayer cet autre genre d'association tant que l'on ne constatera pas, d'une façon certaine et légale, que la divine constitution de l'Église, les droits du souverain Pontife, des évêques, et leur autorité sur les biens de l'Église et sur tous les édifices sacrés seront irrévocablement en pleine sécurité dans ces associations. Il vous reste à prendre tous les moyens que le droit reconnaît à tous les citoyens pour disposer et organiser le culte religieux. »

Cette dernière prescription du pape marquera la situation de l'Église et du culte catholique en France jusqu'en 1924.

Les maîtres de la vie spirituelle :

11. Sainte Thérèse d'Avila

Abbé François Knittel



Présentant les écrits de saint Thérèse d'Avila à l'occasion du 5^e centenaire de sa naissance, le P. Saverio Cannistrà —préposé général des carmes— écrivait :

« À peine avons-nous ouvert le volume des œuvres de sainte Thérèse, que nous tombons sur l'extraordinaire prologue du *Livre de la Vie*, dans lequel elle avertit le lecteur de ne pas oublier la partie obscure de sa personne dont il ne lui est pas permis de parler, car il lui est seulement permis d'écrire sur sa façon de prier et sur les grâces reçues. C'est une déclaration qui nous met immédiatement en dehors du style hagiographique conventionnel et qui nous ramène à l'authenticité d'une vie chrétienne en état continu de conversion. Si Thérèse écrit cela, c'est précisément pour que personne ne se sente exclu de la possibilité de parcourir son chemin et de recevoir des grâces semblables à celles qu'elle a expérimentées. »

Parcourons brièvement la vie de sainte Thérèse d'Avila avant de feuilleter son *Autobiographie*, également intitulée *Le Livre de la vie* ou *Le livre des miséricordes*.

Sainte Thérèse d'Avila

Teresa Sánchez de Cepeda Dávila y Ahumada naît le 15 mars 1515 à Gotarrendura en Castille. Son père, Alonso Sánchez de Cepeda, est issu d'une famille de juifs convertis. Il avait eu 2 fils et 1 fille d'un premier mariage. Devenu veuf, il aura encore 8 fils et 2 filles

de sa seconde union avec Beatriz Dávila y Ahumada.

Fort éduquée par ses parents, nourrie de lectures pieuses, Thérèse âgée de 7 ans s'enfuit de chez elle avec son frère pour chercher le martyre auprès des Sarrazins. Frustrée dans sa tentative, elle décide de vivre en ermite au fond du jardin familial. Constante dans son désir de perfection, elle rentre à 20 ans au couvent de l'Incarnation d'Avila. Elle passera 20 ans dans ce carmel qui suit la règle carmélitaine mitigée par le pape Eugène IV en 1432.

En 1553, elle est favorisée d'une expérience mystique devant une statue du Christ flagellé :

« Cette statue représentait de si édifiante façon le Christ couvert de plaies que, dès le premier regard, je fus toute troublée du sentiment de ses souffrances pour nous. Je sentis si fortement le mal qui nous a valu de telles plaies que mon cœur se brisa de remords en songeant à mes ingratitude pour elles. Je me jetai à genoux devant Lui, Le sup-

pliant de me fortifier une fois pour toutes afin que jamais plus je ne pusse L'offenser. » [en note : *Autobiographie*, ch. 9]

Six ans plus tard, il lui est permis d'éprouver ce qu'est l'enfer et la perte des âmes. Décidée à se donner pleinement à Dieu, elle fonde avec quelques compagnes le carmel de saint Joseph à Avila qui reprend la règle primitive des Carmes. Nonobstant les contradictions, les vocations affluent. Soutenue par saint Jean de la Croix rencontré en 1567 et encouragée par le prieur général du Carmel, Thérèse fonde 17 carmels de stricte observance. Elle meurt à Alba de Tormes près de Salamanque dans la nuit du 4 au 15 octobre 1582,

tandis que l'Espagne et le monde catholique passent du calendrier julien au calendrier grégorien.

Elle laisse derrière elle une œuvre littéraire considérable : environ 500 lettres, son *Autobiographie* (1561-1565), les *Constitutions* (1563), les *Fondations* (1573-1582), *Le chemin de la perfection* (1569-1576), *Le Château intérieur* (1577) et quantité d'œuvres mineures.

Canonisée le 12 mai 1622 par Grégoire XV, elle est proclamée patronne de l'Espagne en 1627 et docteur de l'Église en 1970. Sa fête se célèbre le 15 octobre.



*L'Extase de Sainte Thérèse d'Avila
par le Bernin (détail)*

Octobre 2024

PRIEURE MARIE-REINE
195, rue de Bâle
F-68100 MULHOUSE
Tél : 03 89 44 66 93
Courriel : 68p.mulhouse@fsspx.fr

**CHAPELLE N-D DE LA
SAINTE-ESPERANCE**
37, Rue Pasteur
F-90300 CRAVANCHE

ORATOIRE SAINT-JOSEPH
22, rue Ampère
F-68000 COLMAR

M. l'abbé Jean-Luc Radier, 06 14 77 90 46

M. l'abbé François Knittel, 03 89 44 66 93

Récitation des litanies de la sainte Vierge Marie à la fin du chapelet

Ma 1^{er}	Férie (IV ^e cl.) Mémoire de St Remy, Evêque	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Me 2	Les saints anges gardiens (III ^e cl.)	7h15 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Je 3	Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, Vierge (III ^e cl.) <i>Strasbourg : Idem</i> (II ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Ve 4	Saint François d'Assise, Confesseur (III ^e cl.) 1^{er} vendredi du mois	17h20 Heure sainte 18h30 Messe lue		18h00 Chemin de Croix 18h30 Messe lue 19h15 Heure sainte
Sa 5	De la Ste Vierge au samedi (IV ^e cl.) Mémoire de St Placide et ses Compagnons, Martyrs <i>Strasbourg : Saint Léger, Evêque et Martyr (III^e cl.)</i> 1^{er} samedi du mois	17h30 Rosaire 18h30 Messe lue 19h15 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé		17h30 Rosaire 18h30 Messe lue 19h15 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé
Di 6	Solennité de Notre-Dame du Rosaire (II ^e cl.) Mémoire du 20 ^e dimanche après la Pentecôte	10h45 Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
Lu 7	Notre-Dame du Rosaire (II ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Ma 8	Sainte Brigitte de Suède, Veuve (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Me 9	Saint Jean Léonardi, Confesseur (III ^e cl.) <i>Strasbourg : Sts Denis, Rustique et Eleuthère, Martyrs</i>	7h15 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Je 10	Saint François Borgia, Confesseur (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Ve 11	Maternité de la Très Sainte Vierge (II ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Sa 12	De la Ste Vierge au samedi (IV ^e cl.) <i>Strasbourg : Saint Simbert, Evêque et Conf. (III^e cl.)</i>	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Di 13	21 ^e dimanche après la Pentecôte (II ^e cl.)	10h45 Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
	Quête pour le prieuré		Quête pour les fleurs	Quête pour la façade
				M. l'abbé Loïc Duverger

Lu 14	Saint Callixte I ^{er} , Pape et Martyr (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Ma 15	Sainte Thérèse d'Avila, Vierge (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Me 16	Sainte Hedwige, Veuve (III ^e cl.) <i>Strasbourg : Saints Gall et Colomban, Abbés (III^e cl.)</i>	7h15 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Je 17	Sainte Marguerite-Marie Alacoque, Vierge (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Ve 18	Saint Luc, Evangéliste (II ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Sa 19	Saint Pierre d'Alcantara, Confesseur (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Di 20	22 ^e dimanche après la Pentecôte (II ^e cl.) <i>Cravanche: Solennité de N.-D. de la Sainte Espérance (II^e cl.)</i>	10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement		8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
Vente de gâteaux pour les pèlerinages (+ apéritif à Colmar)					
Lu 21	Férie (IV ^e cl.) Mémoire de St Hilarion, Abbé et de Ste Ursule et ses Compagnes, Vierges et Martyres	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Ma 22	Férie (IV ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			7h00 Messe lue
Me 23	Saint Antoine-Marie Claret, Evêque et Conf. (III ^e cl.) <i>Strasbourg : Réconciliation de la cathédrale (III^e cl.)</i>	7h15 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Je 24	Saint Raphaël, Archange (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			7h00 Messe lue
Ve 25	Férie (IV ^e cl.) Mémoire des Sts Chrysanthé et Darie, Martyrs	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			19h00 Messe lue
Sa 26	De la Ste Vierge au samedi (IV ^e cl.) Mémoire de St Evariste, Pape et Martyr <i>Strasbourg : Saint Amand, Evêque et Conf. (III^e cl.)</i>	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Di 27	Christ-Roi (I ^{er} cl.)	10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement		8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
Lu 28	Saints Simon et Jude, Apôtres (II ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			19h00 Messe lue
Ma 29	Férie (IV ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Me 30	Férie (IV ^e cl.)	7h15 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Je 31	Férie (IV ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			

Autobiographie

En 1561, le P. Ibañez op commande à sainte Thérèse de faire connaître l'état de son âme et les chemins par lesquels Dieu l'a menée. Commencé à Avila en 1561, le travail était achevé à Tolède en juin 1562. Sur ces entrefaites, le P. Garcia de Toledo lui ordonne de raconter « la fondation du monastère de Saint-Joseph d'Avila et beaucoup d'autres choses » qui n'apparaissent pas dans le premier manuscrit.

Toujours inquiète, la sainte va trouver un inquisiteur, don Soto de Salazar, qui est de passage à Avila. Celui-ci lui conseille de rédiger, avec le récit de sa vie, un exposé de ses états d'oraison et de l'envoyer au maître Jean d'Avila, homme fort éclairé sur ces matières. Ce qu'elle fait.

Trouvant le manuscrit plein d'excellents avis pour la vie spirituelle, les directeurs spirituels de la sainte en ordonnèrent une transcription. Cette dernière rédaction, écrite en entier de la main de Thérèse, est très probablement l'autographe qu'on possède aujourd'hui.

Les copies du manuscrit commencent à circuler. L'Inquisition s'en émeut et défère l'écrit à son tribunal en mai 1575. L'Inquisition garda le livre près de douze ans sans se prononcer. Ce n'est qu'en octobre 1586, lors de la fondation du couvent de Madrid par mère Anne de Jésus que des démarches furent faites auprès du grand Inquisiteur. On apprit alors que le manuscrit avait été examiné, approuvé et que son impression serait favorablement accueillie.

La mère Anne de Jésus se mit immédiatement à la recherche des autres écrits de la sainte dispersés de-ci de-là. Elle les remit au P. Louis de Léon, de l'ordre des Augustins, qui fut chargé par le conseil royal de les revoir et de les publier. Ils parurent, avec le *Livre de la Vie*, à Salamanque, chez Guillaume Foquel, en 1588.

Le manuscrit entrecoupe les passages autobiographiques de commentaires doctrinaux ou historiques. Les 40 chapitres se répartissent en 5 sections :

1^{re} section (ch. 1-9) : portrait autobiographique de son enfance jusqu'au début de son expérience mystique.

2^e section (ch. 10-22) : exposé des quatre degrés d'oraison en partant de l'allégorie du jardin à arroser :

« Il y a, ce me semble, quatre manières d'arroser un jardin :

- la première, en tirant de l'eau d'un puits à force de bras, et c'est là un rude travail ;
- la seconde, en la tirant à l'aide d'une noria, et l'on obtient ainsi, avec moins de fatigue, une plus

grande quantité d'eau, comme j'en ai moi-même quelquefois fait l'épreuve ;

- la troisième, en faisant venir l'eau d'une rivière ou d'un ruisseau ; cette manière l'emporte de beaucoup sur les précédentes : le sol est plus profondément humecté, il n'est pas nécessaire d'arroser si souvent, et le jardinier a beaucoup moins de fatigue ;

- la quatrième enfin, et sans comparaison la meilleure de toutes, est une pluie abondante, Dieu lui-même se chargeant alors d'arroser sans la moindre fatigue de notre part. » [en note : Toutes les citations sans références sont tirées de *L'autobiographie* que le lecteur est fortement invité à se procurer, à lire et à méditer dans son intégralité]

3^e section (ch. 23-31) : retour au récit autobiographique, mais d'une manière différente :

« C'est maintenant un nouveau livre qui commence, je veux dire une nouvelle vie. Celle que j'ai racontée tout d'abord était ma vie ; celle où j'ai commencé ensuite à parler des divers états d'oraison est, si je ne me trompe, la vie de Dieu en moi. »

4^e section (ch. 32-36) : histoire de la fondation du carmel Saint Joseph d'Avila, qui met en lumière combien les grâces reçues ne sont pas un privilège particulier et personnel, mais un don pour l'Église.

5^e section (ch. 37-40) : retour au récit autobiographique.

Plutôt que d'essayer vainement de résumer l'ouvrage, concentrons-nous sur quelques thèmes récurrents au fil des pages.

Aux parents, sainte Thérèse enjoint de toujours montrer le bon exemple : « Combien coupables sont les parents qui ne cherchent pas à offrir sans cesse à leurs enfants l'exemple et les leçons de la vertu ». Elle les exhorte aussi à veiller sur les fréquentations de leurs enfants :

« Si j'avais un conseil à donner à un père et à une mère, je leur dirais de considérer de près avec quelles personnes leurs enfants se lient à cet âge ; car, ayant naturellement plus de pente au mal qu'au bien, ils peuvent rencontrer dans ces liaisons de grands dangers pour la vertu. »

Aux âmes en quête de perfection, la sainte indique comment choisir un directeur spirituel :

« J'ai toujours eu une prédilection marquée pour les confesseurs éminents en doctrine, car les demi-savants ont nui grandement à mon âme ; mais il ne m'a pas toujours été facile de les rencontrer au gré de mes désirs. J'ai vu par expérience qu'il vaut mieux, quand ils sont gens de bien et de bonnes

mœurs, qu'ils n'aient pas du tout de science que d'en avoir une médiocre ; alors du moins ils se défient, tout comme moi, de leurs lumières, et ils prennent conseil d'hommes vraiment éclairés. Les vrais savants ne m'ont jamais trompée ; les autres sans doute n'en avaient pas la volonté, mais ils n'en savaient pas davantage. »

Ayant défini l'oraison comme « un commerce d'amitié, où l'âme s'entretient seul à seul avec Celui dont elle sait qu'elle est aimée », sainte Thérèse encourage à la persévérance ceux qui sont tentés de délaisser l'oraison :

« Très souvent, et pendant des années, je me préoccupais moins d'utiles et saintes réflexions, que du désir d'entendre l'horloge m'annoncer la fin de l'heure consacrée à la prière. Bien des fois, je l'avoue, j'aurais préféré la plus rude pénitence au tourment de me recueillir pour l'oraison. C'est un fait certain, j'avais à lutter énergiquement contre le démon ou ma mauvaise habitude pour me mettre en oraison, et en entrant dans l'oratoire, je me sentais saisie d'une telle tristesse, que je devais pour me vaincre faire appel à tout mon courage, qui, dit-on, n'est pas petit. »

Rien ne justifie l'abandon de l'oraison :

« Me voyant si infidèle, je commençai, sous prétexte d'humilité, à craindre de faire oraison. Il me semble qu'étant une des plus imparfaites, il valait mieux suivre le plus grand nombre et me contenter des prières vocales auxquelles j'étais obligée ; digne de partager la société des démons, je ne devais plus prétendre à cet entretien céleste et à un commerce si intime, avec Dieu. Enfin il me venait en pensée que je trompais tout le monde. »

Les avantages que procure l'oraison sont nombreux :

« Tous, il est vrai, nous sommes constamment sous l'œil de Dieu ; mais l'âme qui s'adonne à l'oraison s'y trouve, à mon avis, d'une manière spéciale. Elle s'aperçoit que Dieu la considère tandis que les autres peuvent oublier, même pendant plusieurs jours, que cet œil divin ne les perd pas de vue ni seul instant. »

« Quelques fautes que commettent ceux qui commencent à faire oraison, ils ne doivent pas l'abandon-

ner. Par elle, ils pourront s'en corriger : sans elle, ce sera beaucoup plus difficile. »

« Une âme qui persévère dans l'oraison est perdue pour [le démon], et toutes les chutes où il l'entraîne, loin de lui nuire, servent par la bonté de Dieu à lui faire prendre ensuite un plus vigoureux élan à son service. »

Un des fruits de la vie d'oraison est la véritable humilité :

« Quand l'humilité vient de Dieu, l'âme reconnaît, il est vrai, sa misère ; elle en gémit, elle se représente vivement sa propre malice, et voit que ces sentiments qu'elle a d'elle-même ne sont que la pure vérité : mais cette vue ne lui cause ni trouble, ni inquiétude, ni ténèbres, ni sécheresse ; elle répand au contraire en elle la joie, la paix, la douceur, la lumière. Si elle sent de la peine, c'est une peine qui la reconforte, parce qu'elle connaît qu'elle vient de

Dieu, et qu'elle la considère comme une grâce insigne et d'une immense utilité. En même temps qu'elle éprouve de la douleur d'avoir offensé Dieu, elle se sent dilatée par le sentiment de ses miséricordes ; et si la lumière qu'elle reçoit la confond, elle la porte en même temps à bénir Dieu de l'avoir si longtemps soufferte. »

Aussi ne faut-il pas craindre d'utiliser un livre pour faire oraison :

« Jamais, durant tout ce temps, excepté quand je venais de communier, je n'osai aborder l'oraison sans un livre. Sans lui, mon âme éprouvait le même effroi que si elle avait eu à lutter seule contre une multitude ennemie ; l'ayant à côté de moi, j'étais tranquille. C'était une compagnie, c'était de plus un bouclier sur lequel je recevais les coups des pensées importunes qui venaient troubler mon oraison. D'ordinaire, je n'étais point dans la sécheresse, mais jamais je n'y échappais quand je me trouvais sans livre ; soudain mon âme se troublait et mes pensées s'égarèrent. Avec mon livre, je les rappelais doucement, et par cette attrayante amorce j'attirais, je gouvernais facilement mon âme. Souvent je n'avais besoin pour cela que d'ouvrir le livre ; quelquefois je ne lisais que quelques lignes ; d'autres fois je lisais plusieurs pages : c'était suivant la grâce que Notre Seigneur m'accordait. »



Reconnaissance du corps conservé de sainte Thérèse d'Avila
(28 août 2024)

ACTIVITÉS A PRÉVOIR**Catéchisme des enfants**

- Les 3 chapelles
- Octobre : 2, 9 et 16
- Novembre : 6, 13, 20 et 27
- Décembre : 4, 11 et 18

Catéchisme pour adultes

- Mulhouse : mardis 1^{er}, 8 et 22 octobre de 19h15 à 20h15
- Colmar : mercredis 2, 9 et 16 octobre de 19h15 à 20h00

Cercle Saint-Pie X

- Cravanche : dimanche 13 octobre de 10h00 à 11h00
- Mulhouse : mardi 15 octobre de 19h15 à 20h15
- Colmar : samedi 12 octobre de 19h15 à 20h15

Réunion des jeunes

- Cravanche : mercredi 9 octobre à 19h15
- Colmar : samedi 19 octobre de 19h15 à 20h15

Croisade Eucharistique

- Les 3 chapelles :
- Dimanche 6 octobre

Quêtes spéciales

- pour le prieuré à Mulhouse
- pour la façade à Colmar
- pour les fleurs à Cravanche
- Dimanche 13 octobre

Ventes de gâteaux pour les pèlerinages

- Les 3 chapelles :
- Dimanche 20 octobre

Quêtes pour les missions

- Les 3 chapelles :
- Dimanche 20 octobre

Pèlerinage du Christ-Roi à Lourdes

Du samedi 26 au lundi 28 octobre

RETRAITES SPIRITUELLES**Saint Ignace (messieurs)**

- 7-12 octobre : Gastines
- 18-23 octobre : Caussade
- 21-26 octobre : Pointet
- 4-9 novembre : Gastines
- 11-16 novembre : Caussade
- 18-23 novembre : Pointet
- 9-14 décembre : Gastines
- 26-31 décembre : Pointet
- 26-31 décembre : Caussade
- 26-31 décembre : Enney

Saint Ignace (dames)

- 7-12 octobre : Pointet
- 21-26 octobre : Gastines
- 4-9 novembre : Pointet
- 4-9 novembre : Enney
- 18-23 novembre : Gastines
- 18-23 novembre : Bitche
- 25-30 novembre : Caussade
- 9-14 décembre : Pointet
- 16-21 décembre : Caussade

Retraite du Rosaire

- 7-12 octobre : Moulin du Pin

Retraite avec Mgr Lefebvre

- 18-23 novembre : Moulin du Pin

Retraite pour les foyers

- 2-5 décembre : Enney

Retraite montfortaine

- 13-18 décembre : Moulin du Pin

CARNET PAROISSIAL

Ont contracté mariage devant l'Eglise

M. Benoît Beauvir et
Mlle Laurianne Muller,
le 31 août à Obernai

Nous prions pour nos défunts du mois d'octobre

À Mulhouse

M. Robert Edouard Mangin, + 1992 à 78 ans
M. Thomas Wingler, + 1993 à 68 ans
Mme Hélène Muller, + 1995 à 88 ans
Mme Marie-Antoinette Kauffmann, + 2021 à 88 ans

À Colmar

M. Paul Henry, + 1981
M. Henri Kauffmann, + 1988 à 77 ans
M. Henry Humbrecht, + 1990 à 81 ans
Mlle Marthe Maurer, + 2006 à 86 ans
Mme Marie-Lucie Wetterwald, + 2009 à 83 ans
Mme Léonie Delamarque, + 2010 à 89 ans
Mme Laurette Parisot, + 2013 à 86 ans
Mme Marie-Thérèse Kern, + 2013 à 80 ans
Mme Marie-Thérèse Léobold, + 2016 à 91 ans
Mme Lucie Denni, + 2019 à 87 ans
M. Joseph Ritzenthaler, + 2021 à 79 ans
Mme Marie-Louise Kaestlé, + 2022 à 98 ans

À Cravanche

M. Jean-Jacques Fluckiger, + 2006 à 73 ans
M. Roger Knapp, + 2011 à 91 ans

Un paroissien au ciel

François-Xavier Schoepfer, + 13 octobre 1991 à 2 mois

CONFESSIONS**À Mulhouse**

- Le dimanche : voir calendrier
- En semaine : pendant le cha-pelet de 18h ; sur demande après les Messes ou sur rendez-vous
- Le 1^{er} vendredi du mois : à 18h00
- Le 1^{er} samedi du mois : pendant le Rosaire

À Colmar

- Le dimanche : une heure avant la Grand-Messe
- En semaine : 3/4 d'heure avant la Messe et sur demande après

À Cravanche

- 1/2 heure avant toutes les Messes

HONORAIRES

Messe : 18 €
Neuvaine : 180 €
Trentain : 720 €

INTENTIONS DU MOIS

Croisade eucharistique : pour tous les missionnaires.

Rosaire vivant : pour les missionnaires et les pays de mission.